



Sectie Belgique-Pologne



17 février 2016

Rencontre avec l'ambassadeur de Pologne, S.E. M. Artur HARAZIM



De gauche à droite: Georges DALLEMAGNE, Artur HARAZIM, Stefaan VERCAMER, Barbara CWIORO, David CLARINVAL.

Invitation au dialogue

Les élections législatives récentes de fin octobre 2015 ont ramené en Pologne le parti de centre-droit «Droit et Justice » (PiS) au pouvoir. Les premières mesures relatives à la Cour constitutionnelle, la radio et la télé publiques et le ministère public ont suscité beaucoup de questions quant à leur caractère démocratique. Tant une partie de la population polonaise que d'autres Etats membres de l'Union européenne et enfin la Commission européenne elle-même (laquelle a mis en route une procédure contre la Pologne afin de vérifier si les valeurs communes – dont le respect de l'Etat de droit et des droits fondamentaux – sont préservées) ont critiqué ces mesures inédites depuis que la Pologne mit en 1989 un terme à la période communiste d'après-guerre. Surtout le fait que le parti gouvernemental obtint la majorité absolue au Parlement alors qu'il ne recueillit que 37 % des suffrages a généré mainte critique sur la légitimité desdites mesures. Le style du nouveau gouvernement a été rapproché de celui du gouvernement Orban en Hongrie.

Tout ceci a incité S.E. M. Artur HARAZIM, déjà en poste à Bruxelles depuis quatre ans (à côté de ses homologues auprès de l'Union européenne et de l'Otan) à inviter les membres de la section à une discussion franche. Il était assisté de son adjointe, Mme Barbara CWIORO. Ont donné suite à cette invitation : les députés fédéraux Stefaan VERCAMER, David CLARINVAL et George DALLEMAGNE. Le sénateur Pol VAN DEN DRIESSCHE, président de la section belge de l'UIP, le sénateur flamand Andries GRYFFROY et la députée fédérale Caroline CASSART-MAILLEUX s'étaient préalablement excusés.

Le président de la section Stefaan VERCAMER a remercié l'ambassadeur pour cette invitation. Un tel dialogue direct est indispensable pour renforcer la solidarité européenne et chercher un bon équilibre avec le principe de souveraineté nationale.

La nouvelle politique gouvernementale

L'ambassadeur explique que la situation politique en Pologne est inédite à cause du seuil électoral et de l'option du parti social-démocrate de former une large coalition de gauche. Aucun parlementaire de gauche n'a été élu. Le système électoral a fait en sorte que le PiS (« Droit et Justice ») dispose de la majorité absolue en dépit du fait qu'il n'a recueilli qu'un peu plus d'un tiers des voix. Le nouveau gouvernement a, pour la première fois dans l'histoire de la Pologne, introduit les allocations familiales. Il s'est fixé également comme objectif d'inciter les Polonais de la diaspora à rentrer au pays. Les standards européens sont de toute manière préservés. La procédure entamée par la Commission européenne ne s'appuie sur aucune disposition des Traités européens. La commission de Venise (qui réunit des experts constitutionnels) déposera son rapport sous peu. Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'il tiendra compte de ses recommandations. La polémique autour de la nomination des membres de la Cour constitutionnelle n'a pas lieu d'être. La plupart des magistrats de cette instance ont été nommés par le précédent gouvernement libéral. La radio et la télé publiques n'ont pas été perçues comme objectives. Leur part de marché n'est que d'un tiers, Deux grands groupes privés se partagent le reste du paysage audiovisuel. La presse écrite affiche une grande diversité idéologique et de contenu. La liberté de la presse ni la liberté d'expression sont mises à mal. La Pologne reste un pays résolument européen.

La question migratoire

L'ambassadeur de Pologne est bien conscient que l'impression prévaut que les pays d'Europe centrale ne font pas tout ce qu'ils sont censés faire en matière d'accueil des réfugiés provenant des régions en guerre au Moyen-Orient. La Pologne a accueilli cependant déjà un bon million d'immigrés ukrainiens. L'intégration de ces réfugiés économiques se déroule sans encombre. Vis-à-vis de

réfugiés originaires du Moyen-Orient la population polonaise dans son ensemble se montre plus réservée.

Le groupe de Visegrad

Le groupe de Visegrad, dans lequel la Pologne côtoie, aux fins de la concertation, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie, a été créé afin de faciliter l'entrée dans l'Union européenne mais ne peut absolument pas être comparé au Benelux, lequel dispose d'un secrétariat général, d'instances propres et surtout d'une histoire commune étant donné qu'il a été l'un des fondateurs de la Communauté européenne.

Le projet européen

Les exigences du Royaume-Uni de mettre sur pied une Europe à deux vitesses afin d'éviter un 'Brexit', ainsi que la crise des réfugiés qui met à l'épreuve les frontières extérieures – dont celles de la Pologne – de la zone Schengen, fragilisent le projet d'unification européenne naguère si attrayant pour les pays sollicitant leur entrée. Il faut trouver un nouvel élan. Les pratiques de dumping social d'entreprises dites de boîte-aux-lettres dans les pays d'Europe centrale éprouvent davantage l'entente entre Etats membres. La Pologne reste néanmoins un partisan acharné de l'idée européenne. Les problèmes qui se posent ne peuvent trouver une solution que grâce à un dialogue soutenu.